

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DPE 1005 DF Budget annexe de l'Assainissement – Compte de gestion 2013.

MM. Mao PENINOU et **Julien BARGETON**, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire et décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10, 11 et 12 décembre 2012, des 8, 9 et 10 juillet 2013 et des 14 et 15 octobre 2013 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'assainissement au titre de l'exercice 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement, rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU au nom de la 4^{ème} Commission et par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Le compte de gestion pour l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement, rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Article 1 : Résultat de l'exercice 2013 :

Section d'investissement : déficit de

5.753.203,15 euros

Section d'exploitation : excédent de

5.104.859,44 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)

Solde créditeur de

8.542.208,54 euros

Article 3 : Détermination du résultat d'exécution du budget 2013

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Section d'investissement	919.322,46 euros	- 5.753.203,15 euros	- 4.833.880,69 euros
Section d'exploitation	8.271.229,79 euros	5.104.859,44 euros	13.376.089,23 euros
TOTAL	9.190.552,25 euros	- 648.343,71 euros	8.542.208,54 euros